Nations Unies A/62/PV.29

Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

29e séance plénière
Vendredi 19 octobre 2007, à 15 heures
New York

Président : M. Kerim . . . . . (ex-République yougoslave de Macédoine)

En l'absence du Président, Mme Bethel (Bahamas), Vice-Présidente, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Points 64 et 47 de l'ordre du jour (*suite*)

Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

a) Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international

Rapport du Secrétaire général (A/62/203)

b) Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique

Rapport du Secrétaire général (A/62/204)

2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique

Note du Secrétaire général (A/62/321)

M. Yousfi (Algérie) : Je voudrais en premier lieu remercier le Secrétaire général pour les rapports mis à notre disposition sur ce point de l'ordre du jour et la présentation fort utile qui en a été faite.

Ma délégation considère que les deux rapports du Secrétaire général constituent une bonne base pour nos délibérations sur les causes des conflits et la revue annuelle des progrès et de l'appui de la communauté internationale à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et se félicite par la même occasion des progrès considérables réalisés en matière de paix, de sécurité et de développement en Afrique.

S'agissant de la sécurité, qui demeure l'élément fondamental pour le maintien de la paix et pour le développement à long terme, nous appuyons les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique, en ce qu'elles soulignent le caractère crucial et déterminant de l'allocation de ressources additionnelles, tant humaines que financières, pour renforcer les moyens d'action et l'efficacité des opérations de maintien de la paix menées par l'Union africaine aussi bien au Darfour, au Burundi, qu'en République démocratique du Congo et en Côte d'Ivoire.

À cet égard, l'Algérie se félicite de la création par l'ONU, en 2006, d'un programme interdisciplinaire spécialisé visant à apporter un appui global à la capacité africaine dans le domaine des opérations de maintien de la paix, et salue les efforts déployés par l'ONU pour renforcer les capacités opérationnelles du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de ses institutions connexes comme le Conseil des Sages,

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

07-55408 (F)

la Force africaine d'intervention et le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent.

Malgré cette évolution positive, le rapport attire notre attention sur l'impact des problèmes complexes sur la stabilité en Afrique, notamment les maladies infectieuses comme le VIH/sida, les effets du réchauffement de la planète et des changements climatiques, les taux extrêmement élevés de chômage des jeunes, le trafic d'êtres humains, les déplacements massifs de population, l'apparition des réseaux terroristes et l'activité croissante de la criminalité transnationale organisée.

Dans cette optique, la réponse africaine aux nouveaux défis de la paix et de la sécurité doit se traduire par une nouvelle approche fondée sur les capacités africaines, une bonne appréhension des problèmes, une volonté politique et un engagement stratégique de rapatriement sur le sol africain des actions de construction et de consolidation de la paix.

En ce qui concerne les aspects liés au développement, ma délégation partage l'analyse et les inquiétudes concernant l'évaluation de l'appui international au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. L'évaluation faite par le Secrétaire général dans son rapport fait ressortir, en effet, qu'en dépit des importantes initiatives et engagements pris par les partenaires de développement à la suite du Sommet du Millénaire, telle la décision du Groupe des Huit (G-8) à Gleneagles, en ce qui concerne l'allégement de la dette et l'aide publique au développement, ou les appuis gracieusement offerts par les pays non membres du G-8, la plupart des pays africains accusent malheureusement un retard significatif sur la voie de la réalisation, à l'horizon 2015, de la majorité des objectifs du Millénaire pour le développement (ODM).

La mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale et bilatérale ainsi que les avancées dans d'autres domaines, tels que la libéralisation effective du commerce international, les arrangements finals du Cycle de Doha, devraient pouvoir constituer des étapes importantes sur la voie de la réalisation des objectifs que la communauté internationale s'est fixés en matière de développement du continent africain.

Pour ce faire, il est de notre point de vue tout aussi impératif que l'ensemble de la communauté internationale, en particulier les pays développés, s'impliquent davantage et honorent leurs engagements au Sommet du Millénaire de 2000, à la Conférence internationale sur le financement du développement de Monterrey de 2002, au Sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg de 2002 et au Sommet mondial de 2005.

Le système des Nations Unies est appelé à jouer un rôle important dans sa contribution au soutien des efforts africains pour le développement du continent. Cette coopération est essentielle pour parvenir à parachever un cadre de coopération globale, dans un élan de solidarité et de partenariat visant à mobiliser les moyens nécessaires pour combattre le sous-développement et la pauvreté et pour la réduction du fossé de plus en plus large qui se creuse entre le Nord et le Sud.

L'Algérie n'a ménagé aucun effort pour traduire les objectifs du Millénaire en actes concrets dans sa politique nationale de développement. Elle a œuvré également dans le cadre de l'initiative du NEPAD en vue de promouvoir tous les efforts tendant au développement du continent africain.

La consolidation des réformes au plan interne, à travers le renforcement de la démocratie et de l'état de droit, en tant qu'un des leviers importants de la bonne gouvernance, s'inscrit dans le cadre de notre volonté de poursuivre la modernisation de notre État, de notre économie et de notre société.

C'est dans cet esprit que l'Algérie s'est volontairement soumise à la revue par les pairs dans le cadre du Mécanisme africain d'évaluation créé à cet effet. Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts africains tendant à contribuer concrètement à l'ancrage de la bonne gouvernance dans chacun des pays africains et sur notre continent. Un rapport a été soumis aux chefs d'État membres du Mécanisme d'évaluation intra-africaine, à Accra, en juin 2007. Ce rapport a reçu un accueil très positif de la part de ce dernier, qui s'est félicité des grandes avancées de l'Algérie dans le domaine économique, social et en matière de bonne gouvernance.

Pour terminer, je voudrais me féliciter du nombre croissant de pays africains qui ont volontairement choisi de se soumettre au Mécanisme d'évaluation par les pairs qui traduit une réussite indéniable de l'initiative du NEPAD dans la promotion, sur le continent, d'une culture véritable de la bonne gouvernance et de la paix.

M. Swe (Myanmar) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude de ma délégation au Président de l'Assemblée générale, au Président du Groupe des 77 et de la Chine, au Président de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et à tous les autres pour leurs messages de condoléances à l'occasion du décès de S. E. le général Soe Win, Premier Ministre de l'Union du Myanmar.

Je veux aussi adresser nos sincères condoléances au Gouvernement et au peuple pakistanais pour l'incident tragique qui a entraîné la mort, hier, de plus de 120 personnes. Le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, doit être condamné.

Je tiens à remercier le Secrétaire général et l'Organisation mondiale de la santé pour leurs rapports très utiles. Le Myanmar s'associe sans réserve à la déclaration prononcée par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine sur ce point de l'ordre du jour. Ma délégation s'aligne également sur la déclaration faite par le représentant de Singapour au nom des États membres de l'ASEAN.

La déclaration du Président de l'Assemblée générale a mis en lumière l'impact funeste du paludisme sur la communauté mondiale, en particulier sur le continent africain. Presque un million de personnes ont péri de cette maladie en Afrique – situation que l'on pourrait éviter si l'on disposait des ressources nécessaires. En plus du bilan humain, le coût économique du paludisme en Afrique avoisine les 12 milliards de dollars. Cela nuit à la santé des individus comme aux perspectives de développement de l'ensemble du continent africain. Il faut mettre fin au statu quo. Nous exhortons la communauté internationale à fournir une aide effective et des ressources adéquates pour appuyer l'Union africaine et la stratégie sanitaire du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Le NEPAD est un mécanisme qui représente l'aspiration et l'engagement collectifs des pays africains à relever les défis auxquels ils sont confrontés, de manière à connaître un développement économique et social durable. Plus important, c'est une vision qui les encourage à prendre leur destin en main en luttant contre la pauvreté et en promouvant le développement. Malgré les efforts et la détermination de ces pays, les chances de voir le continent atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici 2015 restent ténues, en particulier dans la région subsaharienne.

La situation impose d'agir, cela concerne non seulement le continent africain, mais aussi la communauté internationale. L'Afrique a fait la preuve de sa résolution. La communauté internationale doit maintenant faire de même. Cela impliquerait de renforcer encore le partenariat mondial pour le développement et de mettre en œuvre, pleinement et sans tarder, les engagements relatifs au développement.

Nous partageons les préoccupations exprimées au sujet de la diminution globale des flux d'aide publique au développement en direction des pays en développement, notamment en Afrique. Les pays du Groupe des Huit se sont engagés à Gleneagles, en 2005, à doubler le montant de leur aide à l'Afrique d'ici 2010. Malgré une augmentation de quelque 2,3 milliards de dollars de l'aide publique au développement pour la période 2004-2006, il manque encore environ 3,5 milliards de dollars pour que la promesse soit tenue intégralement. Tenant compte de l'engagement renouvelé du Groupe des Huit au sommet de Heiligendamm en 2007, nous espérons que ces promesses seront pleinement tenues dans les délais fixés.

La liberté des échanges est un moteur de croissance susceptible de faciliter le développement des pays africains. Pour tirer pleinement profit des avantages de la liberté des échanges, les pays en développement, notamment africains, ont besoin d'un environnement économique favorable. C'est pourquoi il est nécessaire que le Cycle de Doha soit mené le plus rapidement possible à une conclusion couronnée de succès. Pour cela, il est nécessaire, entre autres, de régler des problèmes qui touchent particulièrement les pays en développement, et notamment en Afrique, comme l'accès aux marchés des produits agricoles et une diminution plus importante des subventions agricoles qui faussent les échanges internationaux. Pour les pays en développement, il est vital d'être en mesure de participer efficacement aux négociations du Cycle de Doha. À cet égard, ma délégation apporte son appui sans réserves à la demande des pays africains de recevoir une aide pour satisfaire aux normes sanitaires et techniques, et aussi pour couvrir les coûts de mise en œuvre d'autres accords de l'Organisation mondiale du commerce.

Avec l'adoption du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), les dirigeants

africains ont réaffirmé leur attachement à une vision commune de l'élimination de la pauvreté, afin de mettre leurs pays sur la voie du développement durable. Il incombe à la communauté internationale et à l'ONU d'aider l'Afrique. Nous notons avec satisfaction que l'ONU s'acquitte de ses responsabilités et reste un pilier important de l'appui international à l'Afrique. L'ONU a certes fait des pas importants ces dernières années pour prêter appui à l'Union africaine et au NEPAD, mais elle doit chercher à renforcer encore sa coopération.

En somme, bien que le NEPAD soit une initiative régionale dans laquelle l'Afrique va jouer un rôle directeur, il est clair qu'en l'absence d'un appui international concerté, l'Afrique restera à la traîne des progrès vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement d'ici 2015. Dans ce village mondial qui est le nôtre, nous devons travailler de concert et aider les pays africains à atteindre leurs nobles objectifs.

M. Nsengimana (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter, au nom de ma délégation et à titre personnel, mes condoléances au Myanmar et au Pakistan.

Au nom de ma délégation, j'aimerais remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et l'Organisation mondiale de la santé de leurs rapports respectifs, dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Le Rwanda s'associe pleinement aux déclarations du Groupe des 77 et la Chine et du Groupe des États africains. Nous avons quelques remarques complémentaires à apporter.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) est une vision à laquelle le Rwanda et d'autres pays africains attachent une grande importance. C'est une vision qui offre la promesse du renouveau et du développement de l'Afrique, avec pour premières priorités l'élimination de la pauvreté, la croissance et le développement durables, l'intégration dans l'économie mondiale et l'autonomisation des femmes. C'est une initiative dirigée, prise en charge et gérée par l'Union africaine, qui demande des engagements sérieux de la part des gouvernements africains, notamment dans la mise en œuvre de programmes, et reconnaît les efforts fournis; et qui exige également un appui international et une véritable démarche de partenariat de la part des pays partenaires de développement.

Nous nous félicitons des mesures et actions politiques entreprises par les organisations et pays africains pour la mise en œuvre du NEPAD dans les domaines du développement de l'infrastructure, de l'agriculture, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, des technologies de l'information et de la communication (TIC), des sciences et techniques, de l'égalité des sexes et du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Rwanda a accueilli la première table ronde nationale sur le Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique, à laquelle a été signé le pacte du programme au Rwanda, qui énonce l'engagement mutuel pris par le Rwanda, la Commission de l'Union africaine, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe et les partenaires de développement. La table ronde a facilité l'exécution d'une étude complète visant à définir les objectifs nationaux relatifs au Programme intégré et à mettre en évidence les défis de politique générale à relever et l'appui attendu des ministères des finances et des donateurs, au niveau national.

Le Rwanda a été l'un des premiers pays à entreprendre et compléter le processus d'évaluation par les pairs au titre du Mécanisme d'évaluation intra-africaine. Nous nous sommes félicités des avis et recommandations présentés par le Groupe de personnalités éminentes et travaillons dans un esprit constructif pour mettre œuvre des réformes qui seront bénéfiques pour notre pays.

Le Rwanda est aussi fier de participer activement à la réalisation de la vision du NEPAD concernant les technologies de l'information et de la communication. Le Rwanda a été le premier pays à lancer officiellement une initiative sur les cyberécoles au titre du NEPAD, en octobre 2006. Nous avons aussi lancé un programme « One Laptop per Child » (Un enfant, un ordinateur portable), qui doit être mené à terme d'ici 2012; c'est une initiative conjointe entre le Gouvernement rwandais et des personnalités éminentes du secteur privé aux États-Unis. Le Rwanda fait aussi partie d'une initiative réunissant 12 pays, appelée le protocole de Kigali, dont l'objectif est de fournir un accès ouvert, à des prix abordables, à des communications électroniques de haute qualité, très fiables et très rapides, pour les utilisateurs finals. De plus, nous sommes fiers d'accueillir le sommet « Connect Africa » à Kigali à la fin de ce mois.

Le Rwanda se félicite des progrès réalisés à ce jour dans l'application des engagements internationaux sur l'allègement de la dette. Le Rwanda est l'un des

bénéficiaires de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE), qui a libéré des ressources pour des programmes de développement social. Nous nous félicitons aussi des progrès accomplis en matière d'échanges et de coopération Sud-Sud.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire pour que les pays développés honorent leurs engagements en matière d'aide publique au développement (APD). Il est décevant que l'APD ait diminué en termes réels en 2005 et stagné en 2006. On s'inquiète du risque d'une chute encore plus importante en 2007.

Ainsi, les engagements pris par les pays du Groupe des Huit en 2005 à Gleneagles de doubler l'aide fournie à l'Afrique d'ici à 2010 représenteront un enjeu à respecter. C'est pourquoi nous convenons, comme l'a indiqué le Secrétaire général dans son évaluation, de la nécessité de mettre sur pied une nouvelle architecture de l'aide fondée sur une coordination plus étroite, une harmonisation renforcée, moins de fragmentation et une meilleure allocation de l'aide, ainsi que sur un engagement réel de respecter les promesses faites.

Les besoins spéciaux de l'Afrique sont d'une telle importance qu'ils nécessitent l'attention soutenue des Nations Unies. C'est pourquoi le Rwanda est favorable à la tenue d'une réunion de haut niveau consacrée aux besoins de l'Afrique en matière de développement pendant la soixante-troisième session. Nous croyons que cette réunion permettra d'appeler l'attention sur les défis propres à l'Afrique. Nous comptons sur l'appui de tous les États Membres pour cette réunion.

Pour ce qui est de l'appui de l'ONU au NEPAD, il est essentiel de renforcer le Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique, qui supervise l'appui fourni au NEPAD. Ce Bureau a une grande importance pour l'Afrique et joue un rôle majeur de coordination de l'appui international. Le Bureau ne peut donc pas continuer à s'acquitter de l'important mandat que l'Assemblée générale lui a confié sans que soit nommé un responsable au niveau de Secrétaire général adjoint. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons réitérer l'appel lancé par le Groupe africain pour que ce poste et d'autres postes vacants du Bureau soient pourvus aussi rapidement que possible.

S'agissant du point 64 b), « Les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique », je tiens à reconnaître les contributions apportées par l'Afrique à la paix et à la sécurité dans la région. L'architecture africaine de paix et de sécurité mise en place comprend le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, un Conseil des Sages, un système d'alerte rapide à l'échelle du continent et l'ébauche d'une force africaine d'intervention. Ces éléments ont déjà joué un rôle très constructif dans la promotion de la paix et de la sécurité dans la région, et continueront à le faire. Leurs capacités seront renforcées par le programme décennal de renforcement des capacités de l'ONU pour l'Union africaine, qui envisage notamment une coopération intensifiée dans toutes les phases de la gestion des conflits, l'alerte rapide et la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix, la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et les droits de l'homme.

Le Rwanda est fier de contribuer à ces efforts, tant par le biais du Conseil de paix et de sécurité que par la fourniture de contingents et de forces de police à l'Union africaine et à l'ONU. Nous nous félicitons des recommandations qui figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le point 64 b) de l'ordre du jour (A/62/204) et attendons avec intérêt qu'elles soient mises en œuvre, en particulier en matière de renforcement des capacités.

Le paludisme prélève un tribut inacceptable sur les populations les plus vulnérables, essentiellement en Afrique, qui compte 90 % des décès imputables au paludisme. Cette maladie aggrave les effets de la pauvreté, affaiblissant les tranches d'âge productives et réduisant ainsi leur productivité économique. Et pourtant, il est possible de prévenir cette maladie. Nous nous félicitons des efforts déployés par les partenaires du développement pour aider l'Afrique à faire face à ce problème. Nous devons également saluer les initiatives privées comme celle de la Fondation Bill et Melinda Gates, dont l'appui en faveur d'un vaccin antipaludéen a commencé à produire des résultats positifs.

Toutefois, le rapport de l'Organisation mondiale de la santé reconnaît qu'il existe encore une pénurie chronique de financement et de capacité pour appuyer les programmes de prévention, tels les programmes en faveur de moustiquaires imprégnées d'insecticide et de la pulvérisation à l'intérieur des logements d'insecticide à effet rémanent. Il y a aussi un manque de fonds pour la recherche. Nous devons œuvrer de concert pour traiter ce problème afin que le paludisme cesse de représenter un tel obstacle au développement socioéconomique de l'Afrique.

M. Constantino (Angola) (*parle en anglais*) : Je voudrais dire d'emblée que ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants du Pakistan et du Bénin au nom du Groupe des 77 et de la Chine et du Groupe africain, respectivement.

Nous saisissons cette occasion qui nous est donnée pour remercier le Secrétaire général du cinquième rapport complet sur les progrès de la mise en œuvre et l'appui international pour le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/62/203), ainsi que pour le rapport intitulé « 2001-2010 : Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique » (A/62/321).

Le NEPAD constitue une occasion unique en son genre de répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique par le biais d'un partenariat mondial. Le succès de ce partenariat dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle chacune des parties intéressées honorera ses engagements respectifs. À cet égard, ma délégation se félicite des progrès réalisés à ce jour, mais reste convaincue que nos efforts demeurent insuffisants et n'ont pas atteint les limites de nos capacités. Nous en avons pour preuve le fait que l'Afrique reste le seul continent à ne pas être en bonne voie de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Au cours de l'année écoulée, les dirigeants africains, le secrétariat du NEPAD et les partenaires du développement ont pris part à toute une série de forums visant à élaborer des projets nationaux, sous-régionaux et régionaux dans des domaines prioritaires comme l'agriculture, la santé, l'éducation et les infrastructures; nombre de ces projets attendent d'être financés. À cet égard, ma délégation considère que si nous voulons parvenir à une croissance économique soutenue et au développement durable en Afrique, grâce auxquels nous pourrons éradiquer la pauvreté et la faim, il faudra faire des progrès considérables dans les domaines suivants.

Premièrement, nous devons reconnaître que la difficulté pour nos partenaires de développement est d'assurer, dans leurs cadres d'assistance, le passage de l'aide humanitaire d'urgence à un accroissement quantitatif et qualitatif prévisible de l'aide au développement dans les domaines économique et social. Deuxièmement, nous devons tous contribuer à améliorer considérablement l'aide au développement, tout en reconnaissant que cela ne pourra pas être fait sans s'atteler à la coordination des politiques, des mesures et des règles à tous les niveaux. Troisièmement, nous devons tous faire davantage pour honorer nos engagements. Accroître l'aide suppose d'assurer un complément de financement adéquat et soutenu pour répondre aux besoins de développement de l'Afrique. Enfin, la communauté internationale doit soutenir les efforts de reconstruction dont l'objectif est la compétitivité économique et le renforcement des capacités dans le secteur privé des pays africains.

Les objectifs et les plans d'action énoncés dans le NEPAD sont compatibles avec les objectifs de développement convenus sur le plan international, et un partenariat mondial est indispensable pour les mener à bien. Ma délégation est d'avis que l'ONU a un rôle très important à jouer à cet égard.

Dans le cadre du système des Nations Unies et au-delà, l'une des fonctions essentielles de ce partenariat unique en son genre, constitué pour répondre aux besoins spéciaux de l'Afrique, est de maintenir l'intégrité du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Outre son rôle de plaidoyer, le Bureau peut veiller à ce que la planification, le suivi, la mise en œuvre et l'évaluation des activités soient assurés de façon coordonnée par l'ensemble du système des Nations Unies, comme cela a été demandé par les chefs d'État dans la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2), dans le Document final du Sommet Mondial de 2005 (résolution 60/1) et dans les textes issus des grandes conférences organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social.

Pour terminer, ma délégation souhaite que tous les postes vacants au Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique soient pourvus dans les meilleurs délais, ce qui est à notre avis décisif pour assurer la mise en œuvre du NEPAD.

M. Belinga-Eboutou (Cameroun) : Ma délégation sait gré au Secrétaire général de ses deux rapports, l'un sur le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) (A/62/203), l'autre sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique (A/62/204), rapports présentés respectivement au titre des points 64 a) et 64 b) de l'ordre du jour. Il s'agit de deux documents riches en enseignements et éclairants à tous égards, notamment sur le respect par la communauté internationale de ses engagements vis-à vis de l'Afrique.

Ces rapports sont aussi éclairants sur la détermination des pays africains eux-mêmes

d'intervenir dans les conflits pour maintenir la paix, pour construire une Afrique exempte de conflits, suivant la belle expression du Secrétaire général. Ils ont élaboré à cet effet au niveau continental et sous-régional une architecture sécuritaire adossée sur des mécanismes visant à prévoir, prévenir, gérer et résoudre les conflits. Le souhait de la délégation camerounaise est que l'Architecture de paix et de sécurité élaborée par la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) soit dûment consignée dans le prochain rapport, comme le sont les mécanismes de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

C'est dans le même souci de renforcer leurs capacités sécuritaires que les pays africains développent en leur sein des centres et des écoles de formation au maintien de la paix. Ainsi, aux centres existant au Mali et au Ghana s'ajoutera dans les tous prochains jours l'École internationale du Cameroun, à la présentation de laquelle les États Membres de notre Organisation sont conviés le lundi 22 octobre 2007 à 1l heures dans la salle de conférence 3.

Nous reconnaissons également au Secrétaire général le mérite de sa déclaration faite au début de nos travaux. Il s'agit d'une déclaration forte et dense. Elle nous a confortés parce que le Secrétaire général a confirmé que l'Afrique et ses besoins spéciaux constituaient pour lui la priorité des priorités. L'Afrique se réjouit d'avoir trouvé en lui un avocat convaincant parce que convaincu.

Les deux rapports cités tout à l'heure montrent à suffisance l'ampleur et la diversité des actions menées par les pays africains et la communauté internationale pour mettre en œuvre le NEPAD et les recommandations pour une Afrique « zone de paix » parce qu'exempte de conflits. Si, d'un côté comme de l'autre, des efforts, assortis de progrès louables, ont été accomplis, il reste qu'à ce stade la situation de l'Afrique demeure préoccupante. Les résultats obtenus au jour d'aujourd'hui demeurent encore bien loin des buts et objectifs communément acceptés. Le Représentant permanent du Bénin, S. E. M. Jean-Marie Ebouzou, en sa qualité de Président du Groupe des États d'Afrique a, dans un plaidoyer saisissant, peint la situation bien mieux que je ne saurais le faire. Qu'il en soit remercié pour sa force de persuasion et pour son éloquence au service de l'Afrique.

La tâche dans tous les cas est immense, celle qui nous attend. Tout aussi immense est la détermination dont nous devons faire preuve si nous voulons réellement nous acheminer de façon décisive vers les résultats escomptés. Dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer comme l'a rappelé hier le Secrétaire général dans sa déclaration liminaire (voir A/62/PV.27). Les peuples des Nations Unies qui sont en Afrique attendent que notre Organisation joue, au sein de la communauté internationale, un rôle d'incitation, de mobilisation et de coordination des apports et des initiatives déployées pour féconder les efforts des pays africains.

Le Secrétaire général l'a si bien compris qui, depuis son entrée en fonction, montre une grande implication dans la recherche des solutions aux questions africaines. Dans son rapport, il écrit :

> « Des dispositions institutionnelles appropriées et adéquates à l'Organisation des Nations Unies sont la clef du succès des efforts que nous déployons à l'appui de l'Afrique. J'entends remanier nos activités en assurant une plus grande cohérence institutionnelle entre les principaux organes du Secrétariat s'occupant de questions concernant l'Afrique, et établir à l'échelle du système des dispositions organisationnelles plus solides pour assurer la mise en œuvre intégrale des activités en faveur de l'Afrique. Dans le cadre de cette approche, je chercherai à formuler des mesures stratégiques à l'intention des Nations Unies et de la communauté internationale à l'appui du développement durable dans une Afrique exempte de conflits. » (*A/62/204/ par. 79*)

Ceci m'amène à revenir sur la nécessité du renforcement du Bureau du Conseiller spécial pour l'Afrique. Nous l'avons déclaré à cette tribune le 9 octobre, ce Bureau en tant que structure opérationnelle, a un triple rôle : mobilisation de l'opinion et des ressources, coordination des diverses initiatives du système des Nations Unies pour la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et, enfin, suivi actif des différentes contributions de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA), du Forum Chine-Afrique, du Groupe des Huit, de l'Union européenne et plus récemment de l'Inde, de la République populaire démocratique de Corée et du Brésil en vue d'un

partenariat Nord-Sud ou Sud-Sud plus novateur pour le développement de l'Afrique.

Ce renforcement à notre avis, sans être exhaustif, pourrait se traduire par les mesures ci-après. Première mesure : maintien de l'intégrité et du haut niveau du Bureau. Ceci, pour que le Bureau agisse de manière intégrée et à un niveau de représentation et de dialogue approprié avec les divers partenaires dans l'accomplissement de son triple rôle stratégique rappelé tout à l'heure.

Deuxième mesure : pourvoir d'urgence à tous les postes du Bureau, surtout à celui de Conseiller Spécial. Il est évident que sa vacance aujourd'hui, si elle se prolongeait, affaiblirait la direction et le leadership du Bureau. Elle nuirait aussi à la mise en œuvre des programmes. Le Comité du programme et de la coordination et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, dans leur rapport à la présente session, l'ont amplement souligné.

Troisième mesure : accroissement des capacités du Bureau pour s'acquitter du triple rôle rappelé il y a un instant. Nous pensons à cet égard qu'il conviendrait d'ajouter des postes et des ressources opérationnelles additionnelles, comme le Secrétaire général le propose actuellement dans d'autres domaines prioritaires de l'Organisation, à savoir le désarmement, le maintien de la paix, les droits de l'homme et, bientôt, les affaires politiques. Ces capacités sont d'autant plus nécessaires que les besoins spécifiques de l'Afrique, tels qu'identifiés par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet du Millénaire de 2000 et au Sommet mondial de 2005, doivent dûment être planifiés programmés, suivis et évalués de manière stratégique et concrète dans les plans de travail annuels ou pluriannuels du système des Nations Unies. Les divers processus engagés par les partenaires de l'Afrique doivent eux aussi être suivis et exploités avec méthode.

Quatrième et dernière mesure : clarification du rôle du Bureau du Conseiller spécial par rapport aux autres entités du Secrétariat. Une telle clarification éviterait les éventuels doubles emplois et autres confusions. Bien outillé, le Bureau, tout en étant en synergie avec les autres entités du système, n'en aurait pas moins un rôle central unique qui dégagerait à la fois sa plus-value et sa marque distinctive.

Ma délégation avance ces propositions parce qu'elle est convaincue et souhaite que nos débats actuels dégagent des conclusions qui permettent au Secrétaire général de proposer un train de mesures pour renforcer les programmes, la structure administrative et les lignes budgétaires en appui aux activités des Nations Unies pour un développement plus affirmé de l'Afrique. C'est ce que l'Assemblée générale n'a cessé de demander en Deuxième, Troisième et Cinquième commissions et au sein d'autres organes subsidiaires.

Nous sommes à sept ans de l'échéance de 2015. Nous ferons alors le bilan de la marche des peuples vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Les rapports dont nous sommes saisis montrent, hélas, que l'Afrique atteindra difficilement ces objectifs si les partenaires de développement ne tiennent pas leurs engagements, tous leurs engagements, et cela, endéans du calendrier convenu.

L'Assemblée générale a entamé hier le débat qu'elle clôture aujourd'hui sur les rapports sur le développement de l'Afrique. Le contexte de cet exercice est à notre avis chargé de sens, parce qu'intervenant au lendemain de la célébration de deux évènements majeurs. D'abord, les hommes de bonne volonté de par le monde entier viennent de commémorer les 40 ans de l'Encyclique *Populorum Progressio* du Pape Paul VI. Cette Encyclique sur le progrès des peuples, aux accents prophétiques, est plus actuelle que jamais. Elle a en effet su fixer une nouvelle approche des attentes des peuples et des pays les plus pauvres. Aujourd'hui plus qu'hier, le développement est le nouveau nom de la paix. Si nous voulons la paix, ne préparons pas la guerre, luttons contre la pauvreté. Si nous voulons la paix, œuvrons pour la promotion et le respect des droits de l'homme, de tous ses droits, y compris le droit au développement, le droit à l'alimentation.

Le contexte du présent débat, que nous achevons aujourd'hui, est également symbolique parce qu'il intervient après la célébration le 17 octobre de la journée mondiale du refus de la misère. Comme les membres le savent, la date du 17 octobre a été retenue par l'Assemblée générale comme Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté. À cette occasion, le Pape Benoît XVI a invité les hommes et les femmes à entreprendre trois actions clefs : d'abord, multiplier les efforts pour éliminer les causes de la pauvreté et les tragiques conséquences qui en découlent; ensuite, puiser dans leur dignité les raisons de refuser l'inacceptable, la force de croire à un avenir meilleur et la joie de s'entraider; enfin, partager généreusement le combat contre la misère.

Puissions-nous entendre cet appel au moment où s'achève ce débat sur le développement et la paix en Afrique. De la sorte, la fin de ce débat sera le commencement de la mise en œuvre effective et totale de nos engagements. La situation du continent africain invite à plus d'imagination dans la conception des solutions, à plus de détermination dans les actions à entreprendre et à plus de générosité dans leur mise en œuvre. L'Afrique est le contient de l'avenir. Quand l'Afrique s'éveillera, elle se souviendra. Elle se souviendra de ses bons samaritains.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'État observateur du Saint-Siège.

Mgr Auza (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Les résolutions 61/229 et 61/230 ainsi que les rapports du Secrétaire général mettent en évidence des signes indiquant que les peuples et les gouvernements africains désirent être les protagonistes de la paix et de leur propre développement économique et social. Ils rendent compte également des responsabilités endossées par la communauté internationale à l'égard de l'Afrique.

Il est encourageant de noter que les chiffres révèlent, pour ces dernières années, une accélération de la croissance économique en Afrique, qui a culminé l'an dernier en atteignant son plus haut niveau en 30 ans. Ma délégation se félicite donc que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) soit dans sa septième année d'existence. Ce cadre stratégique pour le renouveau de l'Afrique, dirigé et pris en main par les Africains, contribue à cette croissance dans une mesure non négligeable. En outre, bien qu'il ait été conçu pour répondre aux problèmes du continent grâce à une coopération accrue entre les pays africains, le NEPAD n'en permet pas moins de préparer et d'ouvrir l'Afrique à une coopération plus vaste au plan international. En effet, l'un de ses principaux objectifs est de faire cesser la marginalisation de l'Afrique dans la mondialisation et de promouvoir son intégration complète dans l'économie mondiale d'une manière qui lui soit avantageuse. L'Afrique a commencé à récolter les fruits de cette sage décision, comme en témoigne le taux de croissance record dont je viens de parler, qui est en partie dû au contexte économique international favorable.

Toujours est-il que ces signes positifs contrastent fortement avec les situations de conflit et la pauvreté extrême qui persistent et s'avèrent difficiles à éliminer. L'Afrique reste en retard par rapport à la plupart des autres régions du monde. C'est pourquoi l'appui de la communauté internationale est décisif pour que l'Afrique surmonte ses problèmes de taille et consolide ses récentes avancées.

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, le Saint-Siège réitère son adhésion à une approche globale de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits en Afrique. L'action menée à cet égard doit être orientée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, avec le concours du Conseil des Sages et de la force africaine d'intervention. Des initiatives comme le Système d'alerte rapide à l'échelle du continent et les systèmes d'alerte aux conflits régionaux méritent le concours généreux de la communauté internationale afin que l'Afrique assume un nombre accru de responsabilités dans la prévention des conflits, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après un conflit.

Au plan socioéconomique, il n'est pas nécessaire de regarder bien loin pour trouver des moyens de venir en aide à l'Afrique : un certain nombre sont déjà énumérés aux paragraphes 19 à 25 de la résolution 61/229. Pour relever les paris que sont l'élimination de la pauvreté et la réalisation du développement durable, l'Afrique a besoin de mesures exhaustives visant à éliminer l'écrasant fardeau de la dette de certains pays; à améliorer son accès aux marchés mondiaux grâce à son intégration équitable dans le système des échanges internationaux; à obtenir, comme convenu et en temps utile, l'octroi de 0,7 % du revenu national brut des pays développés au titre de l'aide publique au développement; à harmoniser les priorités de l'aide internationale et du NEPAD; à accroître les investissements à long terme dans les secteurs public et privé de l'Afrique; à transférer les technologies; et à moderniser les systèmes d'éducation et de santé, pour ne citer que quelques exemples.

Il faut qu'en s'intégrant au système commercial international, l'Afrique devienne plus compétitive sans que cela nuise à sa capacité de protéger ses citoyens contre les conséquences indésirables des ajustements structurels et de la libéralisation des échanges. La communauté internationale est invitée à aider les pays africains en élaborant des politiques qui promeuvent la solidarité, afin que leur développement économique aille de pair avec le développement humain intégral. Par ailleurs, la bonne gouvernance et le renforcement des institutions, l'utilisation judicieuse de l'aide et la

lutte contre la corruption incombent en premier ressort aux pays bénéficiaires et sont essentiels pour que l'aide porte ses fruits.

Au bout du compte, toute évolution commerciale, en particulier les nouveaux accords régionaux conclus entre le Nord et le Sud, doit améliorer ce qui existe déjà sans imposer de nouvelles conditions négatives aux Africains. L'agriculture est un secteur vital pour garantir la sécurité alimentaire de l'Afrique et sa compétitivité sur la scène économique internationale. En témoigne le caractère particulièrement sensible de la question des subventions agricoles des pays développés. Il est urgent de trouver une solution équitable aux déséquilibres constatés dans les échanges internationaux de produits agricoles, tout comme il est urgent de modifier les primes à l'exportation versées par les pays développés de manière à ne pas nuire à l'agriculture africaine.

L'éducation doit occuper une place centrale dans les objectifs et les priorités du NEPAD. Plus qu'une fin en soi, elle doit être un moyen d'atteindre d'autres objectifs. Grâce aux partenariats stratégiques noués entre les institutions africaines et celles du monde développé dans les domaines de l'éducation et de la formation professionnelle, il ne fait aucun doute que les progrès vont s'accélérer dans tous ces secteurs.

Ces partenariats doivent s'étendre à la circulation des travailleurs qualifiés. En effet, l'Afrique est victime d'une fuite des cerveaux, dans la mesure où son capital humain instruit, talentueux et qualifié, en particulier dans le secteur de la santé, quitte le continent pour trouver de meilleures perspectives économiques dans les pays riches. Le risque est donc bien réel que ce ne soit pas l'Afrique qui touche les dividendes des coûteux investissements réalisés dans l'enseignement supérieur, mais les pays où les Africains qualifiés sont partis travailler.

Face aux guerres sans fin qui sévissent en Afrique et à leurs effets délétères que sont déplacements intérieurs de population, l'exode des réfugiés, les crimes barbares commis par les enfants soldats et la violence dirigée contre les femmes, nous ne devons pas perdre de vue que la paix et la sécurité collective sont indissociables du développement humain.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale, en date du 19 octobre 1994, je donne la parole à l'observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mme Johnson (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Je me félicite d'avoir la possibilité de prendre la parole, ici aujourd'hui, sur des questions qui revêtent une importance particulière pour la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FICR).

Les plus grands besoins humanitaires liés à la pauvreté, aux crises sanitaires et aux catastrophes sont concentrés en Afrique, et c'est avec grande préoccupation que nous nous rappelons aujourd'hui, alors que nous sommes à mi-parcours de la date-butoir de 2015, que la plupart des pays africains ne seront pas en mesure d'atteindre tous les objectifs du Millénaire pour le développement, certains risquant même de n'en atteindre aucun. Les Africains meurent du sida et d'autres maladies connexes, laissant derrière eux des familles et des enfants totalement démunis, dont beaucoup sont également séropositifs. La sécheresse, les inondations, les sauterelles et les conflits créent ou exacerbent l'insécurité alimentaire et la vulnérabilité aux maladies. Compte tenu des inondations sans précédent qui ont, au cours des derniers mois, touché un million de personnes dans 20 pays d'Afrique, l'aggravation des besoins humanitaires et les conséquences à long terme que cette catastrophe aura sur des années de progrès en matière de développement nous inquiètent plus que jamais.

Il est inacceptable que pour la seule journée d'aujourd'hui, 19 octobre, le paludisme coûte la vie à 3 000 enfants. Il est inacceptable que durant les quelques minutes qu'il me faudra pour prononcer cette déclaration ici devant l'Assemblée générale, 14 enfants africains vont mourir. Cela est d'autant plus inacceptable que ces morts pourraient être empêchées grâce à des mesures de protection individuelle, de lutte contre les moustiques et de traitement précoce. Aujourd'hui, le paludisme menace 40 % de la population mondiale et l'on s'attend à ce que cette proportion augmente à mesure que les changements climatiques et environnementaux s'étendront à de nouveaux territoires.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) a pour but d'éliminer la pauvreté et de placer les pays africains sur la voie de la croissance et du développement durables, notamment en réalisant les objectifs du Millénaire pour le développement qui concernent la santé et l'éducation. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge souscrit à ces priorités et

elle s'emploie à réaliser ces objectifs. Nos programmes en Afrique représentent 40 % de nos appels de fonds pour 2006 et 2007.

L'un des aspects positifs est qu'en travaillant dans le cadre de partenariats solides, à l'échelle tant mondiale que locale, et en renforçant les capacités des sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, nous constatons que dans de nombreux pays d'Afrique, ce sont les Africains eux-mêmes qui accomplissent les progrès. De fait, en dépit de ses gigantesques besoins humanitaires, l'Afrique progresse et nous avons pu enregistrer de nombreux progrès. Aujourd'hui, je me contenterai de n'en souligner qu'un seul.

Le rapport sur le paludisme et les enfants récemment publié par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance montre que l'amélioration rapide dans la fourniture et la distribution des moustiquaires entre 2004 et 2006 a permis de tripler le taux de protection dans 16 pays. Les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont contribué à ces résultats en tant que partenaires du projet Faire reculer le paludisme. Nos volontaires locaux, qui ont parcouru des kilomètres et des kilomètres et se sont rendus dans toutes les maisons, ont permis de faire de ces campagnes bien préparées un réel succès. En 2006, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a participé à 17 campagnes contre le paludisme dans 14 pays, contribuant ainsi à la distribution de 27 millions de moustiquaires. D'ici à la fin de cette année, nous devrions avoir mené à bien 13 nouvelles campagnes et distribué 28 millions de moustiquaires. Des campagnes similaires sont actuellement préparées à Madagascar, au Mali, au Gabon, en République démocratique du Congo, au Congo-Brazzaville et en Gambie. En 2008, nous avons l'intention de poursuivre à ce rythme et nous comptons distribuer 21 millions de moustiquaires supplémentaires.

Nous pensons que le NEPAD repose sur deux principes clefs qui sont indispensables pour obtenir des résultats en Afrique. Le premier consiste à ancrer le développement de l'Afrique dans les propres ressources de ce continent et dans l'ingéniosité de ses habitants. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge constate que le manque de ressources humaines dans le secteur de la santé est à l'origine d'importantes lacunes dans la prestation des services de santé, en particulier dans les zones rurales des pays de l'Afrique subsaharienne. Nous estimons qu'il s'agit là d'un obstacle important à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'un domaine dans lequel nous pouvons apporter une contribution.

En auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge peuvent contribuer à améliorer la qualité et la quantité du personnel sanitaire, tout en respectant la responsabilité du gouvernement dans ce domaine. C'est pourquoi la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Comité sud-africain de diffusion de l'information sur le VIH/sida, a mis au point un cours de formation type sur le VIH/sida, qui peut servir à former des volontaires locaux à l'ABC des traitements, à la mobilisation, à la prévention et au respect des traitements.

La clef du succès réside dans le partenariat. En tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics de leur pays, les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont idéalement placées pour aider leur gouvernement respectif à atteindre ses objectifs humanitaires, à tous les niveaux. Organisations à assise locale, elles peuvent contribuer à faire le lien entre le développement à l'échelle nationale et les efforts déployés, au plan local, par tout un chacun en vue d'améliorer ses conditions de vie. Nous sommes persuadés que pour être véritables, équitables et transparents, les partenariats doivent répondre aux aspirations et aux attentes des personnes et des communautés vulnérables.

Les sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge se félicitent des partenariats mis en place avec les organisations qui partagent les mêmes objectifs. Nous pensons que pour être efficaces, les partenariats doivent s'appuyer sur de solides capacités organisationnelles, sur des compétences complémentaires et sur l'utilisation optimale des ressources. Le mémorandum d'accord signé entre la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et le Bureau régional de l'OMS en Afrique en mai 2007 constitue un bon exemple d'un tel partenariat et il marque une étape qui devrait permettre de mieux appuyer les efforts des gouvernements africains en vue de renforcer leurs interventions contre le VIH à l'échelle locale.

J'ai précisé aujourd'hui la manière dont les mesures d'ordre sanitaire, le renforcement des

capacités institutionnelles et humaines et les partenariats aux plans local et national pouvaient encourager le développement en Afrique. Ces questions seront abordées à la prochaine Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, qui aura pour thème « Ensemble pour l'humanité » et permettra d'attirer l'attention sur la nécessité de mettre en place une action collective et concertée ainsi que des partenariats entre les États, le réseau mondial de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et les autres acteurs humanitaires, tels que l'ONU et les organisations non gouvernementales. La Conférence internationale examinera également la valeur unique et le caractère spécifique du rôle des sociétés nationales en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics dans le domaine humanitaire.

Je voudrais terminer en mettant en lumière deux domaines dans lesquels nous pensons que les gouvernements pourraient agir différemment et plus efficacement à l'appui de nos activités et de nos objectifs communs.

Premièrement, ils pourraient être de meilleurs partenaires des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Nous appelons les donateurs et les gouvernements nationaux à concrétiser, en coopération avec les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, les intentions exprimées dans la Déclaration de Rabat sur le développement humain en Afrique et sur le renforcement des systèmes et des personnels de santé.

Le deuxième domaine a trait à la question du financement et de la mobilisation des ressources. Comme le soulignent les nombreux rapports qui ont alimenté nos débats hier et aujourd'hui, le financement demeure insuffisant pour s'attaquer efficacement aux problèmes du paludisme, du VIH et du développement en Afrique. Nous demandons aux gouvernements de mobiliser les ressources et les moyens de financement nécessaires à cette fin et de respecter les principes et les bonnes pratiques de l'action humanitaire afin que cette assistance soit efficace.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ses 53 sociétés nationales en Afrique ne connaissent que trop bien les difficultés et les tragédies que vivent chaque jour les familles et les communautés pauvres en Afrique. Mais nous savons également, car nos sociétés nationales sont parfaitement ancrées sur le terrain, que ces familles et ces communautés ont aussi une force et un potentiel incroyables. Nous sommes convaincus qu'en travaillant dans le cadre de partenariats locaux et internationaux, nous pouvons atteindre nos objectifs et nous nous engageons, pour notre part, à tout mettre en œuvre pour y parvenir.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit dans le débat sur ces questions. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 64 et 47 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 20.